

DECISION N°033/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA DU 13 AOUT 2026

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2026 DU 17 JUIN 2026, POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT A LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL) EN VUE DES ACTIVITES DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FTTH.

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et ses modificatifs subséquents ;
- Vu la loi N°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;
- Vu le décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu le décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;
- Vu le décret N°2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret n°2023/016 du 10 janvier 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- Vu n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
- Vu la résolution n° 008/CAD du 02 mars 2018 autorisant le Président du Conseil d'Administration à mettre en place le Comité de Contrôle des Marchés Publics au sein du Conseil d'Administration de CAMTEL ;
- Vu la résolution n°015/CAMTEL/CA/2021 du 06 avril 2021 portant adoption du Manuel des procédures applicables aux marchés de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la Résolution N°004/CAMTEL/CA/2025 du 17 janvier 2025 portant désignation des responsables au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;

- Vu La Résolution n°026/CAMTEL/CA/2025 du 29/12/2025 portant adoption du plan de passation des marchés de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) pour l'exercice 2026 ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2026 du 17 juillet 2026 pour la fourniture du matériel roulant à la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) en vue des activités de maintenance des installations FTTH ;
- Vu la proposition d'attribution du Président de la CIPM contenue dans sa correspondance n°047/CIPM/sec du 21 juillet 2026 ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : La Société **CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC), BP. 16187 Yaoundé, MVOG-BI, lieu-dit rue CAMI TOYOTA, Tél : (+237) 243 54 31 64/222 30 17 33/657 76 75 71**, est déclaré attributaire du marché relatif à la fourniture du matériel roulant à la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) en vue des activités de maintenance des installations FTTH, objet de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2025 du 17 juillet 2026 ci-dessus visé, au montant de **quatre cent millions sept (400 000 007) francs CFA TTC**, pour une durée d'exécution de **deux (02) mois**, dès notification de l'Ordre de service de démarrage des prestations.

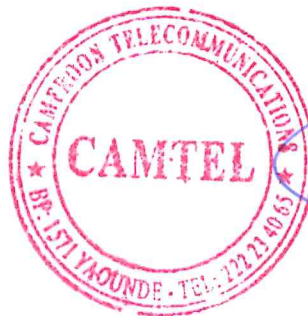
Article 2 : le Représentant de la Société Central MOTORS CAMEROUN, ou toute personne dûment mandatée à cet effet, est prié de se présenter à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, sous-Direction des Approvisionnements des Services Rattachés, sise au 6^{ème} étage du siège social de CAMTEL, porte 603, en vue de procéder à l'établissement du marché correspondant.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et publiée en anglais et en français dans le journal des marchés publics ou toute publication habilitée./-

Fait Yaoundé, le 13 AOUT 2026

Ampliations :

- MINMAP ;
- Conseil d'Administration ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Intéressé ;
- Archives.



LE DIRECTEUR GENERAL

Mme Judith Nani Sunday
épse Achidi